

		ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA																											
Code : 0068																													
Version: 4		Révision: 16/05/2024		Revisión précédente: 01/06/2023 Date d'impression: 16/05/2024																									
RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE																													
1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068 UFI: 8U50-A07S-E009-T84T																												
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☒ consommation Durcisseur, en combinaison avec des polymères hydroxylés, principalement polyesters et polyacrylates, pour la préparation de systèmes à 2 composants. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations par des consommateurs (SU21), Utilisations professionnelles (SU22), <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Contient des diisocyanates: Ne peuvent être mis sur le marché comme substances telles quelles, comme constituant d'autres substances ou dans des mélanges pour usage(s) industriel(s) et professionnel(s) après le 24 février 2022, sauf si: a) la concentration en diisocyanates, individuellement et en combinaison, est inférieure à 0,1 % en poids, ou b) le fournisseur veille à ce que le destinataire de la ou des substances ou du ou des mélanges reçoive les informations relatives aux exigences prévues au point 1 b), et à ce que la mention suivante soit placée sur l'emballage, d'une manière visuellement distincte des autres informations figurant sur l'étiquette: «À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle». Consulter le texte législative originale pour plus de détails.																												
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PINTURAS ISAVAL, S.L. c/Velluters, Parcela 2-14- P.I. Casanova - 46394 Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 - www.isaval.es <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> atencionalcliente@isaval.es																												
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +34 96 1640001 8:00-18:00 h. Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  ORFILA <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245																												
RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS																													
2.1	#CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange. La classificationn comme corrosif a été faite en prenant en condidération le critère de corrosivité par pH. <u>Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP):</u> DANGER:Acute Tox. (inh.) 4:H332 Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Skin Sens. 1:H317 STOT SE (irrit.) 3:H335 Aquatic Chronic 3:H412 <table><tr><th>Classe de danger</th><th>Classification du mélange</th><th>Cat.</th><th>Routes d'exposition</th><th>Organes cibles</th><th>Effets</th></tr><tr><td>Physico-chimique: Non classé</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Santé humaine: </td><td>Acute Tox. (inh.) 4:H332 c) Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Dam. 1:H318 c) Skin Sens. 1:H317 c) STOT SE (irrit.) 3:H335 c)</td><td>Cat.4 Cat.2 Cat.1 Cat.1 Cat.3</td><td>Inhalation Peau Yeux Peau Inhalation</td><td>- Peau Yeux Peau Voies respiratoires</td><td>Nocive Irritation Lésions graves Allergie Irritation</td></tr><tr><td>Environnement:</td><td>Aquatic Chronic 3:H412 c)</td><td>Cat.3</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>					Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets	Physico-chimique: Non classé						Santé humaine: 	Acute Tox. (inh.) 4:H332 c) Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Dam. 1:H318 c) Skin Sens. 1:H317 c) STOT SE (irrit.) 3:H335 c)	Cat.4 Cat.2 Cat.1 Cat.1 Cat.3	Inhalation Peau Yeux Peau Inhalation	- Peau Yeux Peau Voies respiratoires	Nocive Irritation Lésions graves Allergie Irritation	Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-
Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets																								
Physico-chimique: Non classé																													
Santé humaine: 	Acute Tox. (inh.) 4:H332 c) Skin Irrit. 2:H315 c) Eye Dam. 1:H318 c) Skin Sens. 1:H317 c) STOT SE (irrit.) 3:H335 c)	Cat.4 Cat.2 Cat.1 Cat.1 Cat.3	Inhalation Peau Yeux Peau Inhalation	- Peau Yeux Peau Voies respiratoires	Nocive Irritation Lésions graves Allergie Irritation																								
Environnement:	Aquatic Chronic 3:H412 c)	Cat.3	-	-	-																								

	ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068	
--	--	---

Version: 4	Révision: 16/05/2024	Revisión précédente: 01/06/2023	Date d'impression: 16/05/2024
------------	----------------------	---------------------------------	-------------------------------

	Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16. Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.
2.2	#ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:  Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP). #- Mentions de danger: H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. #- Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P303+P361+P353- P352-P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P304+P340-P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338- P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P308+P310+P101 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P273-P501 Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. - Indications additionnelles: EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. - À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. - Substances qui contribuent à la classification: Oligomères de HDI, isocyanurate Phosphate de tridécyle éthoxylé Éthyl-diisopropylamine Phosphate acide de butyle Autres composants sensibilisants : 1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: - Autres dangers physico-chimiques: # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. - Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. Les personnes avec voies respiratoires hypersensibles (par exemple, avec de l'asthme ou de la bronchite chronique) ne devraient pas manipuler ce produit. - Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

	ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068	
--	--	---

Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión précédente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	SUBSTANCES: Non applicable (mélange).		
3.2	MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: Oligomères de HDI, isocyanurate COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:		
	80 < C < 90 % 	Oligomères de HDI, isocyanurate CAS: 28182-81-2, EC: 931-274-8, REACH: 01-2119485796-17 CLP: Attention: Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) Skin Sens. 1:H317 STOT SE (irrit.) 3:H335	Autoclassé REACH
	2,5 < C < 5 % 	Phosphate de tridécyle éthoxylé CAS: 9046-01-9, EC: 618-558-4 CLP: Danger: Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 2:H411	Autoclassé
	1 < C < 2,5 % 	Éthyl-diisopropylamine CAS: 7087-68-5, EC: 230-392-0, REACH: 01-2119973181-39 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Acute Tox. (inh.) 3:H331 (ATE=2630 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=317 mg/kg) Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335	Autoclassé REACH
	1 < C < 2 % 	Phosphate acide de butyle CAS: 12788-93-1, EC: 235-826-2, REACH: 01-2119970716-27 CLP: Danger: Skin Corr. 1B:H314	Autoclassé REACH
	C < 0,5 % 	1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène CAS: 822-06-0, EC: 212-485-8, REACH: 01-2119457571-37 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 1:H330 (ATE=124 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=738 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Resp. Sens. 1:H334 Skin Sens. 1:H317 STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH Resp. Sens. 1, H334: C ≥0,5 % Skin Sens. 1, H317: C ≥0,5 %
	Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. Adjuvants de stabilisation: Aucun. Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 23/01/2024. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants: Aucune.		

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation: 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience. L'inhalation produit des irritations des mucoeses, toux et des difficultés respiratoires.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur et douleur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.

		ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068			
Version: 4		Révision: 16/05/2024		Revisión precedente: 01/06/2023 Date d'impression: 16/05/2024	
	Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.		
	Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.		
4.2	<u>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES:</u> Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1				
4.3	<u>INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES:</u> <u>Information pour le médecin:</u> Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.. <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.				
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
5.1	<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> Poudres spécifiques ou CO2.				
5.2	<u>DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE:</u> Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, vapeurs d'isocyanate, traces d'acide cyanhydrique, oxydes de phosphore. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.				
5.3	<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.				
RUBRIQUE 6 — MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
6.1	<u>PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.				
6.2	<u>PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.				
6.3	<u>METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Les zones contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant approprié. Un décontaminant (inflammable) peut être constitué par: eau/éthanol ou isopropanol/solution d'ammoniaque concentrée (d=0,880) = 45/50/5 parties en volume. Un décontaminant (non inflammable) est le formé par: eau/carbonate de sodium = 95/5 parties en poids. Ajouter le même décontaminant sur les résidus et attendre quelques jours dans des emballages non fermés, jusqu'à la fin de la réaction. Garder les restes dans un conteneur fermé.				
6.4	<u>REFERENCE A D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.				
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE					
7.1	<u>PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> # Utiliser dans des zones libres de sources de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> # Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Point d'éclair 108* °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: Non applicable (il mantient pas la combustion). <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies, maladies chroniques ou répétées ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u>				



ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA
Code : 0068



Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión précédente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

	Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
7.2	CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS: Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Réagit avec l'eau, dégageant du CO2, et donc avec le danger de crevaison dans des emballages fermés, conséquence de l'augmentation de pression. Les emballages partiellement utilisés doivent être ouverts avec soin. Conséquence de la sensibilité à l'humidité des isocyanates, ce produit doit se conserver dans le récipient d'origine, ou bien sous pression d'azote sec, par exemple. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. - <u>Classe de magasin:</u> # D'après les dispositions en vigueur. - <u>Temps de stockage:</u> # 24 Mois. - <u>Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). - <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides.Nettoyer l'équipement d'application avec un solvant compatible. - <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. - <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (produit per utilisation non industrielle).
7.3	UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S): Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D"EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Oligomères de HDI, isocyanurate	1993	-	-	-	1		62
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	1986	0,01	0,075	0,02	0,15	AR	62

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.
AR - Risque d'allergie respiratoire.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d		<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d	
Oligomères de HDI, isocyanurate	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Éthyl-diisopropylamine	12,6 (a)	4,2 (c)	s/r (a)	2,96 (c)	- (a)	- (c)
Phosphate de tridécyle éthoxylé	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Phosphate acide de butyle	872,4 (a)	7,05 (c)	123,7 (a)	1 (c)	- (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0,07 (a)	0,035 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2		<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2	
Oligomères de HDI, isocyanurate	1 (a)	0,5 (c)	a/r (a)	a/r (c)	s/r (a)	- (c)
Éthyl-diisopropylamine	12,6 (a)	4,2 (c)	b/r (a)	- (c)	m/r (a)	- (c)
Phosphate de tridécyle éthoxylé	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Phosphate acide de butyle	s/r (a)	s/r (c)	m/r (a)	m/r (c)	m/r (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0,07 (a)	0,035 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d		<u>DNEL Yeux</u> mg/kg bw/d	
Oligomères de HDI, isocyanurate	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)



ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA

Code : 0068



Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión précédente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

Éthyl-diisopropylamine	- (a)	0,5 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	1,05 (c)
Phosphate de tridécyle éthoxylé	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Phosphate acide de butyle	215,1 (a)	1,7 (c)	61,9 (a)	0,5 (c)	- (a)	m/r (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2		<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2	
Oligomères de HDI, isocyanurate	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Éthyl-diisopropylamine	- (a)	0,5 (c)	- (a)	- (c)	m/r (a)	- (c)
Phosphate de tridécyle éthoxylé	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Phosphate acide de butyle	s/r (a)	s/r (c)	m/r (a)	m/r (c)	- (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée. (-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié). b/r - DNEL non dérivé (risque faible). m/r - DNEL non dérivé (risque moyen). a/r - DNEL non dérivé (risque élevé).						
<u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):</u>						
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l		<u>PNEC Marin</u> mg/l		<u>PNEC Intermittent</u> mg/l	
Oligomères de HDI, isocyanurate	0.127		0.0127		1.27	
Éthyl-diisopropylamine	0.173		0.0173		0.281	
Phosphate de tridécyle éthoxylé	-		-		-	
Phosphate acide de butyle	0.1		0.01		1	
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0.0774		0.00774		0.774	
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	<u>PNEC STP</u> mg/l		<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d		<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	
Oligomères de HDI, isocyanurate	38.3		266700		26670	
Éthyl-diisopropylamine	9.12		41.09		4.11	
Phosphate de tridécyle éthoxylé	-		-		-	
Phosphate acide de butyle	100		0.391		0.0392	
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	8.42		0.01334		0.001334	
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	<u>PNEC Air</u> mg/m3		<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d		<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d	
Oligomères de HDI, isocyanurate	s/r		53182		n/b	
Éthyl-diisopropylamine	s/r		8.12		n/b	
Phosphate de tridécyle éthoxylé	-		-		-	
Phosphate acide de butyle	s/r		0.0197		4	
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	-		0.0026		-	
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation). s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).						

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:
MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

	ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068	
--	--	---

Version: 4 Révision: 16/05/2024 Revisión précédente: 01/06/2023 Date d'impression: 16/05/2024

Masque: 	✓ Pour des travaux brefs, on peut considérer l'utilisation d'une masque avec une combinaison de filtres de charbon actif et particules, du type A2-P2 (EN14387/EN143). Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Si le poste de travail ne dispose pas de la ventilation suffisante, ou quand les utilisateurs, en train de pulvériser ou non, se trouvent à l'intérieur de la cabine de peinture,
Lunettes: 	✓ Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	✓ Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:
Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:
Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:
En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

	ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068	
--	--	---

Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión précédente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:		
	<u>Aspect</u>		
	État physique:	Liquide	
	Couleur:	Incolore	
	Odeur:	Caractéristique	
	Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	
	<u>Changement d'état</u>		
	Point de congélation:	Non disponible (mélange).	
	Point initial d'ébullition:	Non disponible.	
	<u>- Inflammabilité:</u>		
	Point d'éclair	108* °C (Pensky-Martens)	CLP 2.6.4.3.
	Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non disponible	
	Température auto-inflammation:	Non applicable (il maintient pas la combustion).	
	<u>Stabilité</u>		
	Température de décomposition:	250,00* °C	
	<u>Valeur pH</u>		
	pH:	Non applicable (milieu non aqueux).	
	<u>- Viscosité:</u>		
	Viscosité dynamique:	854 cps à 20°C	
	Viscosité cinématique:	250 mm2/s à 40°C	
	Viscosité (temps écoulement):	60 sec.CF6 à 20°C	
	<u>- Solubilité(s):</u>		
	Solubilité dans l'eau	Non applicable	
	Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	
	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	5,14* (comme log Pow)	
	<u>- Volatilité:</u>		
	Tension de vapeur:	Non applicable.	
	Taux d'évaporation:	Non disponible (manque de données).	
	<u>Densité</u>		
	Densité relative:	1,140* à 20/4°C	Relative eau
	Densité de vapeur relative:	Non disponible.	
	<u>Caractéristiques des particules</u>		
	La taille des particules:	Non applicable.	
	<u>- Propriétés explosives:</u>		
	Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.		
	<u>- Propriétés comburantes:</u>		
	Non classé comme produit comburant.		
	*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.		
9.2	AUTRES INFORMATIONS:		
	<u>Informations concernant les classes de danger physique</u>		
	Aucune information supplémentaire disponible.		
	<u>Autres caractéristiques de sécurité:</u>		
	COV (livraison):	9,7 % Poids	
	COV (livraison):	110,0 g/l	
	Non volatile:	90,35 * % Poids	1h. 60°C
	Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.		



ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA
Code : 0068



Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión précédente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	RÉACTIVITÉ: <u>- Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides. Réaction exothermique avec des amines et des alcools. Réagit avec l'eau dégageant du CO2.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Humidité:</u> Éviter l'humidité. Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante). <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conserver à l'écart de l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides. Nettoyer l'équipement d'application avec un solvant compatible.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former, incluant des isocyanates.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	# Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).			
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGÜE:			
Dosages et concentrations letales de composants individuels:		DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Oligomères de HDI, isocyanurate		2500 Rat	> 2000 Rat	> 390 Rat
Éthyl-diisopropylamine		317 Rat	> 2000 Rat	> 2630 Rat
Phosphate acide de butyle		5300 Rat	> 2000 Lapin	
1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène		738 Rat	593 Lapin	> 124 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:		ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Oligomères de HDI, isocyanurate		-	-	11000 Vapeurs
Éthyl-diisopropylamine		317	-	2630 Vapeurs
1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène		738	-	124 Vapeurs
(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.				
<u>- Dose sans effet observé</u> Non disponible				
<u>- Dose minimale avec effet observé</u> Non disponible				
INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGÜE:				
Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
Inhalation:	ATE : 11.074 mg/m3	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'inhalation.	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.



ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA
Code : 0068



Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión précédente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Efectos respiratorios:	SE 	Voies respiratoires 	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 3.8.3.4

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité.N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS. ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:



ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA
Code : 0068



Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión précédente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Sur la base des propriétés des composants d'isocyanate et vu les données toxicologiques sur des préparations similaires,

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).

12.1 TOXICITE:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Oligomères de HDI, isocyanurate	100 - Poisson	100 - Daphnie	1000 - Algues
Éthyldiisopropylamine	70 - Poisson	28 - Daphnie	150 - Algues
Phosphate de tridécyle éthoxylé	10 - Poisson		
Phosphate acide de butyle	154 - Poisson	123 - Daphnie	100 - Algues
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène			77 - Algues

- Concentration sans effet observé

Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique: 	Cat.3	NOCIF: Nociv pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DBO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
Oligomères de HDI, isocyanurate		- - 1	Non facile
Éthyldiisopropylamine		- - 2	Non facile
Phosphate de tridécyle éthoxylé		- - 45	Non facile
Phosphate acide de butyle		- - 64	Facile
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène		- 20 42	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA
Code : 0068

Version: 4

Révision: 16/05/2024

Revisión precedente: 01/06/2023

Date d'impression: 16/05/2024

12.3

Non disponible.
[- Photodégradabilité:](#)
Non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potentiel
Oligomères de HDI, isocyanurate	5.54	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
Éthyl-diisopropylamine	2.35	16.4 (calculée)	Faible
Phosphate de tridécyle éthoxylé	3.81	151.1 (calculée)	Fort
Phosphate acide de butyle	2.29	32 (calculée)	peu probable, faible
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	3.2	59.6 (calculée)	Faible

12.4

MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log P _{oc}	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potentiel
Oligomères de HDI, isocyanurate		0 (calculée)	Non bioaccumulable
Éthyl-diisopropylamine	2,16		Faible
Phosphate de tridécyle éthoxylé	2,68		Fort
Phosphate acide de butyle	2,6		peu probable, faible
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	2,78	3,99 (calculée)	Faible

12.5

RESULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

12.6

PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

12.7

AUTRES EFFETS NEFASTES:

[- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:](#)
Non disponible.

[- Potentiel de formation photochimique d'ozone:](#)
Non disponible.

[- Potentiel de réchauffement climatique:](#)
Non disponible.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Code LER	Description	Type de déchet
		Dangereux

Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :

HP 6 Toxicité aiguë
HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires
HP 13 Sensibilisant
HP 5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 14 Écotoxique

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

[Procédures de neutralisation ou destruction du produit:](#)
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementations locales.

	ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068	
--	--	---

Version: 4 Révision: 16/05/2024 Revisión précédente: 01/06/2023 Date d'impression: 16/05/2024

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<u>NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:</u> Non applicable
14.2	<u>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</u> Non applicable
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> <u>Transport par route (ADR 2023) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2023):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 40-20):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Non réglementé
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable.
14.6	<u>PRECAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurée. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	<u>TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÈMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:</u> Non applicable.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1	<u>RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.' <u>Protection de sécurité pour des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Non disponible. <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

		ENDURECEDOR ESMALTE 2KR ACQUA Code : 0068									
Version: 4		Révision: 16/05/2024	Revisión précédente: 01/06/2023 Date d'impression: 16/05/2024								
RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS											
16.1	<u>TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:</u> <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP), Annexe III:</u> H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <u>Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:</u> Note 2 : La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange. <u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u> Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). · Valeurs limites d'exposition profesionale aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). · Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2023). · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. · COV: Composés Organiques Volatiles. · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). · LC50: Concentration létale, 50 pour cent. · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · ONU: Organisation des Nations Unies. · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international. · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. <u>HISTOIRE: RÉVISION:</u> <table><tr><td>Version: 1</td><td>26/12/2019</td></tr><tr><td>Version: 2</td><td>27/01/2023</td></tr><tr><td>Version: 3</td><td>01/06/2023</td></tr><tr><td>Version: 4</td><td>16/05/2024</td></tr></table> <u>Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:</u> Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #			Version: 1	26/12/2019	Version: 2	27/01/2023	Version: 3	01/06/2023	Version: 4	16/05/2024
Version: 1	26/12/2019										
Version: 2	27/01/2023										
Version: 3	01/06/2023										
Version: 4	16/05/2024										
Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.											